

Formation Compétences du DPO (CNIL) + Certification

Présentation

En partenariat avec PECB, cette formation vous permettra de certifier vos compétences en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO), PECB est un organisme agréé par la CNIL depuis le 15 octobre 2020 (Délibération n° 2020-099). Grâce à notre formation, vous serez préparé à la certification des compétences du DPO, en parfaite conformité avec les exigences des Délibérations n° 2018-317 et n° 2018-318 de la CNIL.

Durée : 35,00 heures (5 jours)

Tarif INTRA : Nous consulter

Objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations légales et réglementaires liées à la protection des données
- Développer des compétences pratiques pour le rôle de DPO

Prérequis

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données personnelles

ou

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans ainsi que d'une formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation

Public

- Gestionnaires ou consultants souhaitant préparer et soutenir un organisme dans la planification, la mise en œuvre et le maintien d'un programme de conformité basé sur le RGPD
- DPO et personnes responsables du maintien de la conformité aux exigences du RGPD



- Membres d'une équipe de sécurité de l'information, de gestion des incidents et de continuité d'activité
- Experts techniques et experts de la conformité envisageant un poste de délégué à la protection des données
- Conseillers experts en sécurité des données personnelles

Programme de la formation

J1 : Introduction aux principes et concepts du RGPD

J2 : Désignation du DPO et analyse du programme de conformité au RGPD

J3 : Responsabilités opérationnelles du DPO

J4 : Suivi et amélioration continue de la conformité au RGPD

J5 : Toolkit RGPD (Pratique et analyse)

Cette formation vous prépare à l'examen de certification de PECB. (Certification incluse)

- Langue : Français
- Durée : 3 heures
- Format : Examen en ligne

L'examen couvre les domaines de compétences suivants :

- **Domaine 1** : Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité
- **Domaine 2** : Responsabilité
- **Domaine 3** : Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques

Aucun support n'est utilisé pendant l'examen. Pour chaque question, quatre réponses sont proposées dont une seule est exacte.

Pour réussir l'examen, le candidat doit obtenir :

- au moins 75 % au total ;
- au moins 50 % pour chacun des trois domaines.

Pour de plus amples informations concernant l'examen, veuillez consulter [Politiques et règlement d'examen](#).

En cas d'échec, les candidats ont l'opportunité de présenter à nouveau l'examen dans un délai de 12 mois après leur première tentative.

Organisation

Formateur

Les formateurs de Docaposte Institute sont des experts de leur domaine, disposant d'une expérience terrain qu'ils enrichissent continuellement. Leurs connaissances techniques et pédagogiques sont rigoureusement validées en amont par nos référents internes. Riches de leur expérience sur le sujet, ils sauront accompagner vos collaborateurs dans leur montée en compétences.

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports des connaissances communes.
- Mises en situation sur le thème de la formation et des cas concrets.
- Méthodologie d'apprentissage attractive, interactive et participative.
- Equilibre théorie / pratique : 60 % / 40 %.
- Supports de cours fournis au format papier et/ou numérique.
- Ressources documentaires en ligne et références mises à disposition par le formateur.
- Pour les formations en présentiel dans les locaux mis à disposition, les apprenants sont accueillis dans une salle de cours équipée d'un réseau Wi-Fi, d'un tableau blanc ou paperboard. Un ordinateur avec les logiciels appropriés est mis à disposition (le cas échéant).

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

En amont de la formation :

- Recueil des besoins des apprenants afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...).
- Auto-positionnement des apprenants afin de mesurer le niveau de départ.

Tout au long de la formation :

- Évaluation continue des acquis avec des questions orales, des exercices, des QCM, des cas pratiques ou mises en situation...

A la fin de la formation :

- Auto-positionnement des apprenants afin de mesurer l'acquisition des compétences.
- Evaluation par le formateur des compétences acquises par les apprenants.
- Questionnaire de satisfaction à chaud afin de recueillir la satisfaction des apprenants à l'issue de la formation.
- Questionnaire de satisfaction à froid afin d'évaluer les apports ancrés de la formation et leurs mises en application au quotidien.

Accessibilité

Nos formations peuvent être adaptées à certaines conditions de handicap. Nous contacter pour toute information et demande spécifique.